

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Numéro 1883-494

AVIS est donné que conformément à l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant le numéro 2021-054, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une demande de dérogation mineure a été remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Cette consultation écrite vise la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886, concernant l'immeuble suivant :

Demande de dérogation mineure numéro 1883-494 pour le bâtiment situé au 7545, boulevard Lacordaire, lot numéro 1 125 035 du cadastre du Québec, dans la zone H02-08.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que le pourcentage minimal de 50 % de cases de stationnement requises à l'intérieur d'un bâtiment, exigé à l'article 6.1.3.2 du Règlement de zonage numéro 1886, soit réduit à 40 %.

La consultation écrite se déroulera du **14 au 28 octobre 2021 inclusivement**. Les personnes intéressées à participer à la consultation écrite pourront le faire en transmettant leurs questions ou commentaires par courriel ou par courrier aux coordonnées suivantes : **sl.greffe.consultation@montreal.ca** ou **Division du greffe, arrondissement de Saint-Léonard, 8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard (Québec) H1R 3B1**.

Les documents relatifs à cette demande de dérogation mineure sont disponibles pour consultation sur le site Internet de l'arrondissement (montreal.ca/saint-leonard).

Le conseil d'arrondissement diffusera les questions et commentaires reçus et statuera sur cette demande de dérogation mineure lors de la séance qui se tiendra **le lundi 22 novembre 2021, à 19 h** et qui sera accessible par webdiffusion en direct, et par la suite en différé.

Montréal, le 12 octobre 2021.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate